L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN, 26 MAI.

RÉPUBLIQUE, DICTATURE ET MONARCHIE.

Le président du conseil des ministres d'Espagne, M. Canovas del Castillo, a prononcé à la Chambre des députés, sur l'ensemble du projet de Constitution, un discours remarquable, dans lequel il a pris souvent à partie directement et indirectement M. Castelar, le chef de l'opposition espagnole.

M. Castelar, dans un de ses discours, avait mis les Cortès au-dessus du pouvoir royal. Voici en quels termes M. Canovas del Castillo lui a répondu :

"Quel que soit mon respect envers l'usage que MM. les députés font de leur droit de discussion ; quel que soit, d'autre côté, mon respect pour des opinions différentes, peuvent toutes tendre au même but, le cabinet responsable a non seulement le droit, mais aussi le devoir d'établir ses affirmations personnelles ; et l'affirmation personnelle que le cabinet considère comme la base fondamentale de sa politique, et qu'il tient à renouveler aujourd'hui, porte que la "monarchie constitutionnelle, définitivement établie en Espagne depuis longtemps, n'a aucun besoin, ne dépend pas ne peut pas dépendre, ni directement, ni indirectement, du vote des Cortès ; mais qu'au contraire, l'existence de ces Cortès dépend de l'usage de ses prérogatives constitutionnelles." (Vifs applaudissements.)

"Interprétez à votre guise votre inviolabilité. Mais de ce qu'il la respecte ici, qu'il la subit ici, de ce qu'il ne fait pas valoir dans toute sa force le droit de la monarchie, pour égard pour l'inviolabilité parlementaire, il ne faut nullement conclure que le gouvernement accepte, même accidentellement, le droit de le discuter ni directement ni indirectement.

"Je l'ai déjà dit, et je le répète encore : si n'importe qui avait osé dire au dehors ce qui a été dit dans cette enceinte au sujet du régime actuel, le gouvernement l'aurait traîné devant les tribunaux, qui l'auraient condamné par la simple application d'articles fort clairs du Code pénal. (Très bien !)

"Je tiens donc à bien faire constater qu'il ne faut pas que plus tard on fasse usage du respect strictement dû à la liberté parlementaire, de la tolérance due à MM. les députés en tant qu'ils ne dépassent pas certaines limites infranchissables, pour en tirer ici ou en dehors d'ici une preuve que le gouvernement a reconnu, même pendant un instant, l'existence du droit de discuter ou du droit d'approuver la monarchie, qui s'approuve d'elle-même."

Après avoir délimité ainsi les droits des Cortès et de la Couronne M. Canovas del Castillo répond à M. Castelar qui avait fait l'apologie de sa dictature, dictature qu'il prétendait absolument nécessaire.

"Oui, monsieur Castelar, à ce moment suprême, le salut de la patrie dépendait de la dictature. Mais, n'est-ce que par moments qu'on gouverne les peuples ? Est-ce que les nations n'ont des besoins impérieux que par moments ? Est-ce que les conditions essentielles à l'existence d'une nation, surtout si elles sont fondamentales, ne sont réellement indispensables que pendant un mois, deux mois, trois mois, ou un mot pendant la durée d'un ministère ? Est-ce que les faits qui avaient rendu la dictature nécessaire étaient passagères, transitoires ? Non, bien certainement non. Les besoins de la patrie étaient plus grands, plus développés, plus complexes que ne le croyait M. Castelar ; ce n'était pas la dictature qui était devenue nécessaire à l'Espagne, c'était la monarchie ! (Applaudissements.) La société espagnole, déchirée par les sophismes de la démocratie, cette société à laquelle la république n'avait donné d'autre résultat positif et matériel que la guerre civile, ce peuple qui n'avait vu que des essais de gouvernement malheureux tous, les uns par une cause, les autres par un fait, demandait la monarchie constitutionnelle à l'époque où M. Castelar, aveuglé, croyait que c'était la dictature qu'il réclamait. (Grands applaudissements."

M. Canovas examine longuement la question de l'abdication de la reine Isabelle et passe ensuite aux reproches adressés au gouvernement. Le gouvernement espagnol, dit-il, est décidé à n'accepter des concours d'aucune sorte avec ses ennemis :

"Mais le gouvernement prétend, continue-t-il, dans la mesure de ses forces et du patriotisme des Cortès, que tous les partis, toutes les fractions monarchiques et constitutionnelles puissent trouver leur place dans une constitution et une monarchie commune, où tous pourront mettre en pratique leur système politique, où tous pourront travailler pour le bien du pays."

Revenant ensuite à M. Castelar, M. Canovas del Castillo examine ses principes et leurs conséquences :

"Il me semble que l'idée de M. Castelar consiste à parvenir à une démocratie ayant des armées très nombreuses, comme la France, des revenus très considérables, comme la France.

"Cet idéal ne sera jamais ni celui de l'Espagne, trop affaiblie, trop appauvrie par la guerre civile que les anciennes doctrines de M. Castelar ont amenée, ni celui d'aucune autre nation en Europe. En dehors de ma position officielle, je professe par conviction personnelle le respect le plus profond et le plus sincère envers l'illustre général qui préside aux destinées de la France. Je crois, cependant, que malgré la probité insigne de ce général, malgré sa véritable gloire, malgré sa loyauté, malgré qu'il ne soit en France que le symbole de l'ordre social et de l'honneur militaire et ne représente aucune coterie politique, malgré tout cela, je ne pense pas que la France soit parvenue à une situation qui puisse nous servir de modèle et d'idéal. Et sans avoir besoin de citer des faits particuliers, je me bornerai à vous rappeler qu'il existe des nations où l'on parle notre langue et où comme notre sang, qui voient depuis longues années ces aspirations représentées par le militarisme, la forme de gouvernement la plus abjecte ! (Marques d'approbation).

M. Castelar professe avec candeur les doctrines démocratiques, qu'il ne rapporte jamais aux faits pratiques. Qu'il prenne bien garde de ne pas devenir l'aveugle instrument de l'ambition d'un général et du militarisme infâme qui pendant si longtemps a sévi sur l'Amérique espagnole ! (Vifs applaudissements.)

Hélas ! malgré ce que ces assertions ont de peu flatteur pour nous, il faut avouer que M. Canovas voit juste, et nous aurions mauvaise grâce à lui en vouloir de sa clairvoyance et de sa franchise.

En terminant, M. Canovas trace aux Cortès leurs devoirs :

"Le gouvernement se propose, dit-il, de presser les débats constitutionnels pour que le pays possède un code de légalité commune, créé avec toutes les constitutions monarchiques espagnoles, qui, une fois voté par les Chambres, devienne axiomatique pour l'école constitutionnelle, et d'attirer votre attention, messieurs les députés, sur ce que la tribune parlementaire est appelée à faire connaître les aspirations et les besoins de la nation, et non à devenir une sorte de théâtre consacré à discuter des principes vagues ou des catastrophes réalisées et probables."

Il nous semble que d'autres Parlements que les Cortès espagnoles auraient à faire leur profit de ces sages paroles. Quoi qu'il en soit, nous applaudissons au ferme langage de M. Canovas del Castillo, et nous désirons que ce véritable homme d'État puisse compter sur l'appui énergique des vrais patriotes, de ceux qui ont encore dans la Péninsule le souci de l'intérêt et de la dignité de leur pays, et qui tiennent à lui voir reprendre le rang qu'elle occupait dans les conseils de l'Europe.

— Le gouvernement français a demandé et obtenu du gouvernement belge l'extradition du faux marquis de Vernon, Glaize de son véritable nom.

Cet individu a été arrêté sur la plainte du sieur P...., auquel le faux marquis avait emprunté des sommes considérables, l'année dernière, avant son mariage avec une jeune fille appartenant à une grande famille du faubourg Saint-Germain.

L'union contractée, le marquis de Vernon emmena sa femme à Bruxelles, et il y est resté, depuis cette époque, boulevard Central.

M. P.... a appris, après quelques recherches, qu'il y avait eu, l'année dernière, à Paris, deux marquis de Vernon, l'un vrai, l'autre faux. C'est ce dernier qui avait épousé Mlle X....

Glaize est bigame, et s'est déjà marié, en 1864, à Saint-Girons (Ariége). Sa première femme habite encore dans cette ville.

A la suite de ces découvertes, une demande d'extradition a été formulée, et Glaize vient d'être arrêté à Bruxelles, boulevard Central, et ramené à Paris, où il a été interrogé par M. Dolahayé, juge d'instruction.

Il a fait les aveux les plus complets. Il se serait procuré les papiers nécessaires pour établir son titre de marquis de Vernon par l'intermédiaire d'un médecin, qui a agi avec la plus entière bonne foi.

Glaize, ramené en Belgique, a comparu hier devant le tribunal de Bruxelles. Il a été condamné à huit jours de prison pour port de faux noms. A l'expiration de cette peine, il sera livré au gouvernement français.

— On annonce la prochaine publication d'un nouveau journal intransigeant sous ce titre "l'Avant-Garde", qui était également celui d'un journal publié sous la Commune. L'Avant-Garde aurait, dit-on, pour rédacteur en chef, M. Ballue, conseiller général du Rhône, dont on n'a peut-être pas oublié les démarches afin d'obtenir sa réintégration sur les cadres de la Légion-d'Honneur, dont il avait été rayé à la suite d'une condamnation prononcée pour délit politique : réintégration qui lui fut d'ailleurs, obtenue par lui.

— On annonce également la prochaine réapparition du Corsaire, l'ancien journal de M. Portalis, qui s'était rallié à l'empire démocratique.

— Parlant de Mlle X...., un critique, qui a voulu faire preuve d'érudition, a écrit l'autre jour :

"Cette jeune artiste ne manque pas de *vis comica*."

Le comique Z...., qui lisait le journal, parvenu à ce passage, s'est écrié avec conviction, en plein foyer :

— Je ne sais pas si elle possède beaucoup de *comica*, mais pour ce qui est du reste, j'en réponds !

Locataires et Propriétaires.

Voici le texte de la nouvelle loi promulguée le 5 avril qui rappelle la loi sur l'exemption de $600 en faveur des locataires et qui indique les objets qui ne peuvent être saisis pour loyers. La loi néglige de dire ce qui pourra être saisi ; il eût été plus court de dire qu'on ne pourra rien saisir du tout.

ACTE pour amender l'article six cent quarante-quatre du Code de Procédure ; pour rappeler toutes les lois contraires à cet Acte et toutes les lois sur le même sujet ; l'amendement à l'article six cent quarante-quatre, du Code de Procédures ; pour fixer les pénalités pour la violation de cet Acte ; pour fixer les limites de cet Acte et l'interprétation qui doit lui être donnée.

Section 1—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale,—Que l'article six cent quarante-quatre du Code de Procédures soit amendé de manière à être comme suit : " Le shérif ou le constable ne peut pas saisir le linge et les vêtements appartenant au débiteur ou à sa femme, ni son lit, ni sa literie, ni ceux de sa famille, ni ses armes, ni ses accoutrements militaires, ni ses outils, ni ses instruments, ni ses livres, ni les machines à coudre nécessaires à l'exercice du métier ou de la profession qui lui donnent les moyens d'existence ; il ne saisira, dans aucun cas, les droits de servitude personnelle, d'usage et d'habitation, d'usufruit de l'héritage d'un enfant mineur, ni le revenu de biens dotaux, ni l'argent dû pour le salaire d'un officier, ni les gages d'un travailleur, ni le fourneau de cuisine, ni les accessoires du dit fourneau de cuisine, ni les assiettes, plats, couteaux, fourchettes et cuillers, ni la table, ni les chaises de la salle à manger, ni les bailles, ni les fers à repasser, ni les fourneaux de fers à repasser, ni les portraits de famille appartenant au débiteur, ni les instruments de musique dont se sert un des membres de la famille.

Sec. 2—Il est de plus décrété, &c. Que quiconque enfreindra cet Acte ou quiconque par un artifice ou un subterfuge quelconque, poussera un autre à abandonner, en signant un contrat ou autrement, un des droits que lui donne cet Acte, sera considéré comme coupable d'un délit, et sur condamnation, sera condamné à une amende de deux cents piastres au plus et à un emprisonnement de six mois au plus —ou à l'amende et à l'emprisonnement—au gré de la Cour.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, &c., Que toutes les lois contraires au présent Acte et toutes celles qui ont trait à l'amendement de l'article six cent quarante quatre du Code de Procédure sont rappelées.

Sec. 4. Il est de plus décrété, &c., Que la clause de rappel de cet acte ne devra pas être interprétée de manière à affecter l'exemption du homestead, les mille piastres de la veuve, ni les exemptions rurales et agricoles reconnues par les lois actuellement en vigueur—la véritable intention de cet acte étant que ces exemptions ne soient pas affectées.

Sec. 5. Il est de plus décrété, &c., Que cet acte aura force de loi à dater de son adoption.

(Signé) E. D. ESTILETTE, Orateur de la Chambre des Représentants.

(Signé) C. C. ANTOINE, Lieutenant-gouverneur et président du Sénat.

Approuvé le 4 avril 1876,

(Signé) WM. P. KELLOGG, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme, N. DURAND, Assistant du secrétaire d'Etat.

Signal d'incendies, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit :

Par exemple, lorsque l'alarme est donné par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répété que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups ; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Case à pompe No. 22.
15 Case à pompe No. 23.
16 Compagnie Lafayette No. 1.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Case à pompe No. 12.
34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd. Pré
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Ch
42 Case à pompe No. 20, rue Thalie.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Galennie et Nouvelle Levée.
48 Case à pompe No. 6, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Case à pompe No 18, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magazins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas
*81 Coin Canal et Camp.
82 Case pompe No 5 et City Hall.
83 Case à pompe No 13.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
123 Coin Remparts et Poydras.
124 Case à pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Rocheblave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pélican H. & L. No 4, rue du Basin
151 Canal et Robertson. Wood's Press.
152 Coin Bienville et Johnson.
153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Hopital et Dauphine.
217 Case à pompe No 10, rue Dumaine.
231 Coin Trémé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Barracks.
234 Marché Trémé et Prison de paroisse.
235 Case à pompe No 21, rue Claiborne.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
241 Case à pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, Français et Broad
252 Case Hook & Ladder No 3.
253 Case à pompe, No 9, rue Esplanade.
254 Case à pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de police, rue ChampsElysées.
313 Coin Bagatelle et Esplanade.
314 Coin Bons Enfants et St-Antoine.
315 Coin BonsEnfants et ChampsElysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Depot.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poète et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
*513 Cotton Press et Levée.
514 Marché Washington.
*515 Coin Clouet et Remparts.
*612 Case à pompe No 24, Grands Hommes
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
615 Casernes des Etats-Unis.
*616 Coin Reynes et Dauphine.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.
H. C. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest Bâton Rouge.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste à Plaquemines, paroisse Iberville.
C. ROBERT, Franklin, paroisse Ste-Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Breau.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand-Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).
A. BOYER, Moreauville, (Avoyelles)
R. RICOULFI, Houma (Terrebonne)
SELVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnville (Texas).
WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.
EDGARD DELERY, Baie St-Louis, (Miss.)

SPECTACLES, BALS, &c.

Teatro de la Opera.

Ultima funcion de la Compañia Española

Domingo 28 de Mayo de 1876.

PROGRAMA.

1° Obertura por la orquestra.
2° La sin rival, obra titulada.
La Sociedad de los Trece.
SEGUNDA PARTE.
1° La graciosa pieza en un acto, nominada :
Huyendo del Peresil.
2° La jocosa zarzuela en un acto
La ventas del puerto
ó Canina el Estudiante.
Adornada con graciosos cantos españoles.
2° Y ultimo. El precioso baile español.
LA LINDA JEREZANA.
Ejecutado por la Sra LUQUE.
25 mai—26,27,28

Théâtre de l'Opéra.

Représentation donnée par le Club Dramatique Louisianais.

Au bénéfice de

L'Union Française,

(Société de bienfaisance exclusivement gratuite.)

le Samedi, 27 mai 1876, à 7 heures et demie du soir.

PROGRAMME

Le Marchand de Jouets d'enfants !

L'Homme n'est pas parfait !

Avec l'obligeant concours de Mme Faye Grand, Miles Eva Dablesteen, Alph. Godin et Alb. Baucr

INTERMÈDE MUSICAL, SOUS LA DIRECTION DE M. COLLIGNON, dans lequel les morceaux suivants :

Duo du Chalet.............A. Adam
Air des Dragons de Villars.............Maillard
Un air du Chalet.............A. Adam
La mule de Pedro.............V. Massé
Grand air de Roméo et Juliette.............Gounod
Trio de Jérusalem.............Verdi
Le Moine.............Meyerbeer

seront chantés par :

Mmes Comès, et Mlle Alice Pérat, MM. Van Hufflen, Météyé, Claiborne, Poutz.

(Mme Comès et Mlle Pérat chanteront pour la 1re fois sur la scène de l'Opéra.)

Prix du billet.............$1.00

Le plano dont se servira M. Collignon sort de la célèbre maison Grunewald qui l'a généreusement offert pour cette occasion.

Des places réservées pourront être retenues en s'adressant au contrôle de l'Opéra de 9 à 3 heures le vendredi 26 et le samedi 27 mai. 21 mai

Jardin de Wenger

11 et 13. RUE BOURBON 11 et 13

H. WENGER, propriétaire.

C'EST la plus vaste salle de la ville. On y trouve les meilleurs journaux Européens et américains ; TROIS BELLES CHAMBRES pour familles, ayant une entrée séparée. La meilleure bière et les meilleurs vins et liqueurs. Restaurant de première classe à des prix modérés.

La célèbre BIERE MILWAUKEE (LAGER BEER) à cinq sous le verre.

Le plus grand orgue-orchestre du monde joue de 11 heures du matin à minuit. 18jan—1an

VINGT-SEPTIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL

—DU—

Crescent Mutual Insurance Company.

Nile-Orléans, 20 mai 1876.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1876 :

Primes d'incendie	$201,006 26	
Primes de mer	37,488 97	
Primes des rivières	114,813 26	—353,308 49
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		—281,857 48
Pertes payées et évaluées, y compris toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées.		
Pertes par l'incendie	$56,980 10	
Pertes sur mer	18,938 58	
Pertes sur les rivières	71,471 90	—$147,390 58
Taxes, dépenses, réfaction (rebate) au lieu de participation, intérêt, escompte, &c.	83,728 41	—$231,118 60
Laissant, après paiement de 10 pour cent, au comptant, l'intérêt du capital, les bénéfices		$52,228 79
L'actif de la compagnie est comme suit :		
Effets à recevoir	$:3,728 78	
Prêts sur bons et hypothèques	56,443 33	—$110,772 11
Prêts garantis, payables sur demande	$120,711 37	
En caisse	67,388 04	—$188,099 41
Propriétés foncières		123,684 42
Bons de la ville, actions de banques et autres actions.		136,164 00
Primes en voie de recouvrement		27,628 77
Total de l'actif		$585,098 71

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Déclaré, sous serment, pardevant moi, ce 20 mai 1876.

WM. H. HOLMES, Deuxième Justice de paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT sera payé, au comptant, à dater du 12 juin prochain, aux personnes qui ont droit à ces dividende.

DIRECTEURS.

Thos. A. Adams,	Edw'd Pilsbury,
Sam'l B. Newman,	Jno. E. King,
Sam'l H. Kennedy,	Fred'k Camerden,
John Phelps,	J. L. Harris,
Adam Thomson,	Andrew Stewart,
Henry Abraham,	Joseph Stone,
P. N. Strong,	George Martin,
Victor Meyer,	Alfred Moulton,
Joseph Bowling,	L. C. Jurey,
Edw'd J. Gay,	Edward Nalle,
Jno. M. Sandidge,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forcheimer,	John Brunaso,
Jos. B. Wolfe,	Wm. H. Matthews.
R. B. Post,	John V. Moore,

Paul F. Mortimer.

23 mai

Dixième état de situation annuel

—DU—

Factors' and Traders' Insurance Company.

37..........Rue Carondelet..........37

Nile-Orléans, 18 mai 1876.

LES directeurs, conformément à la charte, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1876—savoir :

Primes de l'année :		
Sur risques d'incendie	$330,054 30	
Sur risques de rivières	289,692 49	
Sur risques de mer	46,908 03	
		$666,654 82
En moins :		
Primes non expirées 1876	$ 86,560 00	
Primes remboursées	11,023 21	
		97,583 21
Montant net des primes		$569,071 61
Pertes payées :		
Sur risques d'incendie	$ 66,221 24	
" " de rivières	191,653 85	
" " de mer	19,593 67	
Total	$277,478 76	
Réassurance	36,223 83	
Réfaction (rebate)	14,046 43	
Taxes de ville et d'Etat, licences	55,489 91	
Bureau des assureurs de la N. O.	8,549 05	
Dépenses générales brutes	44,568 39	
		$436,355 37
Balance		$132,716 24
En plus—intérêt, escompte et épargnes		108,285 52
		$241,001 76
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et le second, échu, 5 pour cent		110,000 00
Bénéfice net		$131,001 76
Réserve		34,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes de 1875-76		$ 97,001 76
L'actif de la compagnie est comme suit :		
En caisse		$378,834 71
Comptes en voie de recouvrement		41,623 96
Effets à recevoir, en garantie		465,854 21
Effets à recevoir pour primes		28,894 53
Actions de banques et autres actions		257,446 16
Bons de la ville et autres bons		108,303 98
Bons du Masonic Grand Lodge		5,000 00
Bons de l'Odd Fellows Hall Ass'n		5,000 00
Bons de l'Association for Relief of Jewish Widows and Orphans		2,090 00
Propriétés foncières		75,895 85
Total		$1,368,655 40

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.

THOMAS F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nile-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 20 mai 1876.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 18 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un second intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT au 30 avril 1876, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la compagnie ($1,100,000), et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant ($481,254,07) du montant net de leurs primes participantes pour l'année expirée le 30 avril 1876.

ED. A. PALFREY, président,
MOSES GREENWOOD, vice-président.
THOMAS F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS :

W. A. Johnson,	W. C. Raymond,
Jno. I. Noble,	T. Lytt Lyon,
John Chaffe,	S. H. Snowden,
Richard Milliken,	S. H. Boyd,
Jno. I. Warren,	Joseph McElroy,
H. T. Buckner,	E. B. Wheelock,
Sam'l Friedlander,	Cyrus Bussey,
A. A. Yates,	Wm. J. Behan,
Jno. I. Adams,	B. F. Eshleman.
Isaac Scherck,	Wm. C. Black,
R. M. Walmsley,	Charles Chaffe,
A. H. May,	J. C. Jurey,

Wm. Hartwell.

21mai—1m

SPECTACLES, BALS, &c.

GRAND PIQUE-NIQUE

DONNÉ PAR LA

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans,

AUX FAIR GROUNDS,

Le 28 mai 1876.

—PROGRAMME—

LOTERIE.

1er Lot 1 Montre en or pour homme,
1me " 1 Montre en or pour dame.
3me " 1 Paire bracelets en or,
4me " 1 Demi parure en or,
5me " 1 Machine à coudre,
6me " 1 Robe de soie.

Deux prix sont offerts aux dames ou aux demoiselles qui auront vendu le plus de billets.

1er Prix—Une magnifique corbeille rustique, toute garnie,

2nd Prix—Un en tout cas de choix.

—COURSES.—

Courses de charrettes de laitiers et de boulangers. Prix $25 00 chaque. Entrées $3.00. Trois entrées au moins.

Course à ânes.

JEU DE BASE BALL.

La partie sera jouée par deux des principaux clubs de la ville.

Prix $10 00

JEUX ET AMUSEMENTS DIVERS.

Concert sur la plateforme de 2 à 5 heures du soir. Bals sur la plateforme et dans la bâtisse. Dans la soirée, un feu d'artifice de premier ordre sera tiré.

Admission, 50 cents. Enfants, gratis.

Par ordre du président, J. SCHWEITZER, L. SIMON, Secrétaire.

N. B.—Les lots et les primes sont exposés chez Mr V. Wehrmann, 139 rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre.

On peut se procurer des billets dans tous les principaux magasins de la ville.

La Direction s'assemble tous les JEUDIS à 7 heures du soir, à l'Asile.

La vente des buvettes, restaurants, etc., aura lieu le MARDI, 23 du courant, à 5 heures du soir, aux Fair Grounds.

14 mai—

La célébration

—DU—

CENTENAIRE,

Qui aura lieu par l'ASSOCIATION DE BIENFAISANCE DES COMMIS DE LA LOUISIANE, aux Fair Grounds,

Le Mardi, 4 Juillet 1876,

surpassera de beaucoup toutes les fêtes précédemment organisées par cette organisation.

Le programme des amusements, que l'on prépare sera très long et très attrayant ; il sera publié aussitôt qu'il sera complété.

Souscription.............50 cents.

Les applications pour invitations de dames doivent être classées alphabétiquement et remises à l'un des membres quelqu'il soit de l'Association.

Toute correspondance relative à la célébration doit être adressée au Président du Comité. Lock Boîte 1786 de la Poste. 14mai. 21, 28 juin 4, 11, 18

GYMNASE DES DAMES.

Institut callisthénique et orthodomique,

Sous la direction immédiate de

MR ET MME HARRY HAMMERSLEY.

CET établissement, qui est des plus recherchés, est ouvert au No 207 de la rue du Canal. Prix pour la session, $16, dont la moitié d'avance. Escompte libéral pour les membres d'une même famille. Exercices les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 10 à 1 heure et de 3 à 5 ; les MERCREDIS et les SAMEDIS SOIR, de 7 à 9 heures.

Le gymnase des messieurs—à No 103 de la rue St-Charles—est ouvert du point du jour à 9 heures et demie du soir. 24oct—1an

Le Dr. G. P. MALONEY

150..........Rue du Canal..........150

CHIRURGIEN-DENTISTE.

Ci-devant du Collège de la Pennsylvanie, élève du Collège de la Nouvelle-Orléans et dentiste du Couvent des Ursulines et de la Maison du Bon Pasteur, se charge de toutes les opérations aux plus bas prix possibles. La foire d'Etat de 1871 lui a décerné une médaille pour les meilleurs ratéliers artificiels. 23nov—

NERVOUS EXHAUSTION.—(Epuisement nerveux)—Essai comprenant une série de lectures faites au Musée d'Anatomie de Kahn, à New York, sur la cause et la guérison du déclin prématuré, indiquant comment on peut, infailliblement, recouvrer la santé, présentant, clairement, les obstacles au mariage, donnant le traitement de la faiblesse du corps et de celle qui provient des nerfs. L'ouvrage est le fruit de vingt ans d'expérience. Prix, 25 cents. S'adresser à l'auteur, le Dr L. J. KAHN, dont le cabinet et la résidence sont au No 51 East 10th street, New York. 1avril—6m

REMÈDE INFAILLIBLE

—CONTRE LA—

DYSSENTERIE.

LE remède de Mme Willoz qui est infaillible même dans les cas de dyssenterie les plus graves ; vient d'être patenté récemment sous le nom de "WILLOZ DYSSENTERY REMEDY."

On peut s'en procurer au dépôt général rue Marigny, No 125 et dans les principales pharmacies de la ville. 29oct—1an.

Somnambule.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste ; on maladies et en affaires. Il vous dira la meilleure maison ou vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la destinée de chacun. Par sympathie il peut guérir des cas de famille, et les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs ; comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Il importe les plus célèbres médecines de France.—Office, 113 rue St. Philippe, entre Dauphine et Bourgogne—Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine, de 8 à 8 heures. 26mars76—1an

La merveilleuse Mme Anna.

QU'EST-CE que l'avenir ! qu'est-ce que le passé ! qu'est-ce que nous ! quel fluide magique nous environne et nous cache les choses qu'il nous importe le plus de connaître ?

Madame Anna, dont le nom seul est une garantie, donne ses consultations sur toutes les choses de la vie ; bonheur, santé, maladie, mariages, desseins, billets de loterie, etc., elle révèle les mystères les plus cachés.

Office : rue Delord 214, entre Baronne et Carondelet. Heures : depuis 9 heures du matin jusqu'à 6 du soir.

15nov—1an.

Fabrique à vapeur de Chaussures à vis.

GROS ET DÉTAIL.

P. PAVIA,

FABRICANT de chaussures à vis en tous genres, garanties imperméables et indévissables. Mes prix sont tellement modérés que, je défie, à égal matériel, la concurrence du Nord ou du Sud. Chaussures de 1ère classe depuis $36.00 par douzaine.

Fabrique et Magasin 153 rue Royale, près St-Pierre.

Branche, 20, rue St-Charles, près Canal.

Les ordres de la ville ainsi que ceux de la campagne sont promptement exécutés. 19 av 76—1an

LE MEILLEUR DES ENGRAIS DU SUD.

(Texte vertical en marge : POUR FAIRE DE BELLES RECOLTES, EMPLOYEZ LE STERN'S RAW BONE SUPER PHOSPHATE.)

ENGRAIS DE STERN

SUPER PHOSPHATE

D'OS ET

OS PURS PULVÉRISÉS.

En offrant aux planteurs ces engrais bien connus et que fabrique le STERN'S FERTILIZER AND CHEMICAL MANUFACTURING COMPANY (manufacture d'engrais et de produits chimiques de Stern) nous sollicitons respectueusement votre patronage.

Le SUPER PHOSPHATE D'OS ET LES OS PURS MOULUS, dont la fabrication repose sur des principes scientifiques et qui sont précieux pour l'agriculture, sont supérieurs, sous le rapport de l'économie et de l'efficacité, à tous les agents qui servent à enrichir le sol. Nous référons les acheteurs aux nombreux consommateurs du Sud ; ils en ont fait l'essai et les ont reconnu, à l'unanimité, comme les meilleurs engrais de l'époque.

Notre grande expérience et les facilités que nous avons nous donnent d'incontestables avantages sur tous les concurrents.

Le Dr Joseph Albrecht, dont la réputation de chimiste est bien établie, dirige la fabrication ; il ne néglige rien pour faire un Super Phosphate qui rend au sol la nourriture minérale que la culture lui enlève.

C'est le premier des engrais pour la production du coton, du sucre et des céréales. Nous désirons seulement qu'on l'essaie puis qu'on le compare avec les nombreuses imitations inutiles qui se débitent ailleurs sous les noms d'engrais, de guano, &c.

Voici nos prix sur la base du comptant ou de billets acceptés en ville à satisfaction :

Super Phosphate d'os par tonneau de 2000 livres.............$65

Os purs moulus fins, par tonneau de 2000 livres.............$45

Dans des sacs de 200 livres, net.

Nous faisons un escompte de dix pour cent aux personnes qui en achètent de grandes quantités aux prix ci-dessus.

Nos facilités pour la fabrication du

NOIR ANIMAL, DES ACIDES SULFURIQUE, NITRIQUE ET MURIATIQUE SONT INCOMPARABLES.

Nous le signalons à l'attention des acheteurs.

La FABRIQUE est dans la rue des Français, près le Canal Marigny.

L'ENTREPOT est dans la rue des Champs-Elysées, en face de la gare du chemin de fer Pontchartrain.

Pour plus de détails, s'adresser à nos bureaux.

No 14 de la rue de l'Union.

C. M. SORIA, Président.

PAUL ROBELOT, Secrétaire et Trésorier.

J. J. MEYER, Agent Général.

22janv—4m

JOS. BRANDNER, MARCHAND TAILLEUR,

No 34 RUE BOURBON.

A constamment en mains un bel assortiment de draps, casimirs et étoffes à gilets.

20 fév—3 m

PAS DE RÉDUCTION,

Pas de Renvoi !

Tous les Lots

Payés en plein !

OCCASION SUPERBE

DE

Faire Fortune.

—LA—

COMPAGNIE DE LA LOTERIE

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A L'OPERA de la Nouvelle-Orléans, Louisiane,

Le SAMEDI, 29 JUILLET 1876,

UN GRAND TIRAGE EN OR.

Gros lot - $100,000 !

Un lot à chaque six billets !

3580 LOTS,

Le tout s'élevant à plus de

UN DEMI-MILLION EN OR !

Le tirage commencera positivement à Neuf heures du matin

Le SAMEDI, 29 JUILLET 1876,

A L'OPERA

De La Nouvelle-Orléans.

AVEC

Grand Concert Promenade

pour lequel les premiers artistes du pays ont été engagés et auquel chaque détenteur d'un COUPON DE BILLET aura droit d'ASSISTER GRATIS

VOYEZ LE PLAN !

PLAN EXTRAORDINAIRE !

20,000 BILLETS A $50.

LISTE DES LOTS :

Un gros lot	$100,000
1 lot	50,000
1 lot	20,000
1 lot	10,000
2 lots de $5000	10,000
4 lots de $2500	10,000
20 lots de $1000	20,000
50 lots de $500	25,000
1200 lots de $100	120,000
2000 lots de $50	100,000

LOTS D'APPROXIMATION :

100 lots d'approximation de $200	20,000
100 lots d'approximation de $100	10,000
100 lots d'approximation de $75	7,500

TOTAL :

3580 lots (en or) s'élevant à.........$502,500

PRIX DES BILLETS :

Billet entier	50 00
Demi-billet	25 00
Dixième de billet	5 00
Vingtième de billet	2 50

En vente à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE LA LOUISIANE.

S'adresser Lock Box 692, au bureau de Poste de la Nile-Orléans.

ON PEUT PAYER EN MANDATS SUR LA POSTE, POUR LETTRES ENREGISTRÉES, EN MANDATS DE COMMERCE OU EN ENVOYANT L'ARGENT PAR L'EXPRESS.

Remarquez et souvenez-vous

Qu'au grand tirage en or,

Du 29 Juillet 1876,

TOUS LES BILLETS

—SONT—

Vendus pour des greenbacks

TOUS LES LOTS

—SONT—

Payés en Or.

On demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.

On exigera d'excellentes recommandations

qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi

—ADRESSÉES A LA—

Compagnie de Loterie de la Louisiane

Nouvelle-Orléans, Lne

Toutes les lettres auxquelles on ne répondra pas seront considérées comme équivalant à un refus.

9 mai

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans.

DIX-NEUVIÈME ÉTAT.

De situation de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la Compagnie.

Montant de primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1876 :		
Primes de feu	$78,474 17	
Primes de rivières	11,878 36	
Primes de mer	7,276 53	
		$97,629 06
En moins—primes remboursées		1,738 24
		$95,890 82
Primes payées dans l'année :		
Pertes par le feu	$9,701 77	
Pertes sur les rivières	8,781 79	
Pertes sur mer	1,937 76	
	$20,421 32	
Réassurances	2,457 51	
Loyer	1,009 98	
Taxes	5,565 93	
Réfaction (rebate)	9,723 81	
Dépenses, escompte et intérêt	6,383 13	
Réservé pour risques non expirés	23,568 00	—70,119 68
		$25,771 14
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Prêts garantis	9,359 67	
Prêts garantis par hypothèque	19,404 98	
Effets à recevoir pour primes	5,329 59	
Actions, bons et autres garanties	149,701 66	
Propriétés foncières	10,651 88	
Primes en voie de recouvrement	17,137 38	
En caisse	37,753 98	
	$249,339 14	

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nile-Orléans.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 5 mai 1876.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Les directeurs ont déclaré un dividende de dix piastres par action, payable à dater de lundi, 8 mai.

—Directeurs—

V. MAIGNAN,	H. GALLY,
A. BONNECAZE,	J. BAYLE,
B. SALOY,	A. R. BROUSSEAU,
H. LABASSE,	L. D. SARPY,

A. CHIAPELLA.

7mai—1m

Au Public.

Les soldats de la guerre du Mexique répondirent à l'appel de leur pays ; ils défendirent son drapeau, montrèrent et sa force et sa justice. Leur conduite prouva qu'ils n'avaient pas dégénéré, qu'ils étaient dignes de leurs ancêtres. Le gouvernement américain donna la paix à ce pays conquis, détrôna un dictateur, rendit à une nation délivrée le droit de se gouverner elle-même, et demanda, pour toute récompense, pour toute indemnité, que les droits des citoyens américains fussent respectés à l'étranger comme chez eux.

Les Etats-Unis achetèrent du Mexique une partie du territoire, qui, bien qu'il appartint à la race espagnole depuis plus de deux siècles était peu habité et peu productif.

C'est donc aux soldats américains de la guerre du Mexique que sont dûes la reconnaissance des droits américains dans un pays étranger, l'acquisition de l'Orégon, de la Californie et du Nouveau Mexique.

La plupart des soldats de Taylor et de Scott sont morts. Les survivants ne sauraient être soupçonnés de chercher des avantages politiques dans des faits glorieux que la reconnaissance nationale a déjà récompensés ; ces faits ne pourraient guère, d'ailleurs, soulever les grandes questions du jour.

A qui donc appartiendrait-il de rappeler aux citoyens de la Louisiane l'origine de nos libertés et de notre nationalité ?

Mais par ces considérations, les vétérans loui sianais associés de la guerre du Mexique invite le peuple de l'Etat à célébrer le centenaire à la Nile-Orléans. Ils croient :

Qu'il est très important de signaler à la jeunesse, aux citoyens qui ont émigrés ou dont les ancêtres immédiats sont venus s'établir aux Etats-Unis à une époque de paix et de prospérité, les sacrifices qu'exige la forme du gouvernement et les immenses progrès qui en découlent. Il leur sera utile, il sera utile à d'autres, de conserver, comme les Hébreux, le souvenir des souffrances que leurs ancêtres ont endurées en traversant les révolutions pour arriver à la liberté.

Qu'une très petite partie du peuple est à même de se rendre à Philadelphie, à cause de la distance et des frais.

La célébration, si elle avait lieu ici, démontrerait à toute la population la valeur de l'Union qui lui ferait apprécier les sacrifices qu'il a fallu subir pour établir et maintenir cette Union. Les citoyens auraient plus de respect pour le trésor dont ils ont hérité et qu'ils doivent s'appliquer à conserver. Il serait même à désirer que tous les Américains, le même jour et à la même heure, offrissent leurs remerciements à Dieu, et la prient de continuer à protéger le pays aussi longtemps que la Nation Américaine le méritera.

Capitaine WM. TENBRINK, président.
Capitaine JOHN PURCELL, 1er vice-président
Capitaine J. E. BOEHLER, 2nd vice-président
Soldat J. BENJ. CHANDLER, secrétaire.
Capitaine J. M. VANDEGRIFF, trésorier.
Sergent J. W. DEMAREST, marshal.

Comité exécutif du Louisiana Association of Veterans of the Mexican War, au No 38 de la rue St-Charles, Nouvelle-Orléans.

12 mai—1m

Institution de Mlle Delrance,

Pensionnat de Demoiselles

Dirigé

PAR MLLE SUZANNE LARRIEU.

Vincennes, 15 rue Montreuil, près Paris, France.

CET établissement fondé depuis 60 ans offre toutes les garanties pour l'éducation des jeunes personnes. Des cours y sont faits par des professeurs de Paris. Selon le rapport de l'Inspection, l'Institution à le même avantage qu'à si elle était située dans Paris, tandisque sous le rapport de l'hygiène, elle est placée dans des conditions exceptionnelles, étant près du bois de Vincennes et entourée d'un air pur et salubre.

Pour informations et références s'adresser au rédacteur en chef de l'Abeille. 6 avril

OUEYROUZE & BOIS,

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

MARCHANDS EN GROS DE

ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS

ET

Toutes sortes de Produits de l'Ouest,

Aux Magasins Bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville. Nile-Orléans

CARBONICO-PHOSPHATED COD LIVER OIL

U.S. PATENT No 152.746.

L'ACIDE CARBONIQUE

dissout le phosphate de chaux, conserve à l'huile sa PURETÉ et sa FRAICHEUR et la rend plus AGRÉABLE et plus DIGESTIBLE.

C'est la SEULE huile phosphatée qui, à cause de sa supériorité, soit protégée par un brevet d'invention. Les AUTRES ne sont que de SIMPLES MIXTURES faussement faussement.

A vendre par tous les droguistes.

Renseignements et ordres à A. JAS, Droguiste 103 Chartres, N. O.

Toute imitation du nom et du produit sera poursuivie. 13avril—3m

G. SCIACCALUGA,

Tient un assortiment complet de Vins Français et Catalogne, Macaroni et Vermicelle d'Italie. Aussi, un assortiment de Peintures, Huile, Etoupe, Cordes de Chanvre et de Manille.

A transféré son magasin aux Nos. 157 et 159 de la rue Vieille-Levée, entre les rues Jefferson et St-Pierre, Nile-Orléans.

27fév—3m.

ANT. CARRIERE. E. L. CARRIERE. O. CARRIERE. CHAS. J. CARRIERE.

A. Carrière & Sons,

Négociants-Commissionnaires,

ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE.

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Hâvre et Bordeaux.

7sept—1an

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR,

No. 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No. 5

(Encoignure Bienville.)

Manufacture à vapeur de :

TABAC A FUMER ET A PRISER.

Et Importateur de :

CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES &c.

Nouvelle-Orléans.

Dépôt du Bitter des Arabes,

73..........Rue DECATUR..........73

Les BITTERS ARABES sont supérieurs à tous les autres. Ils renferment des principes qui stimulent doucement et tonifient l'estomac et facilitent aussi la digestion. C'est un breuvage à la fois agréable et bienfaisant qui règle et calme le système nerveux. Ce Bitter est en même temps un apéritif excellent pour les estomacs faibles et délicats, et en en faisant usage on combat efficacement la dyspepsie.

VERGNOLE, Propriétaire.

12sept—1a

ELITE CLUB ROOM,

40..........Rue St-Louis..........40

Entre Chartres et Passage de la Bourse.

Vins fins, Liqueurs, Bière, &c.

BOISSONS A 10 CENTS LE VERRE.

19déc—1an

A vendre.

A VENDRE au chantier de bois de construction (Star Planing Mill and Lumber Yard), au coin des rues Calliope et Remparts :

Bois pour plancher (flooring) à $17 50 les mille pieds, livré.

Planches pour plafond (ceilling) à $12 00 les mille pieds, livré.

R. W. Boards à $13 00 les mille pieds, livré.

Conditions—Comptant.

NICHOLAS CONNELL.

9mai—1an DMarJ.

VENTES JUDICIAIRES

M. L. Block vs A. Bonnet.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans,—No. 2,810—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, cinq de juin 1876, à 10 heures 1/2 A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Le fonds d'un magasin de bijoux situé au No 65 rue Royale, entre celles Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

24mai—3t

Herman Schroeder vs. Manuel Davilla.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Paroisse d'Orléans — No 8,704. — En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, six de juin 1876, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN TERRAIN situé au Troisième District de cette ville, désigné par le numéro Un, dans l'îlet borné par les rues des Bons-Enfants, d'Amour, des Poètes et Musique, d'après un plan dressé par L. H. Pillé, ci-devant voyer, daté du 9 mai 1823 et déposé en l'étude de L. T. Caire, ci-devant notaire public en cette ville. Le dit terrain mesure vingt-neuf pieds trois pouces de face à la dite rue des Bons Enfants, sur une profondeur de cent vingt-six pieds deux pouces, mesure américaine.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John H. Brown, suivant acte en date du 16 novembre 1866, au rapport d'Edouard Barnett, alors notaire public en cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans

5 mai—3 t

Avis Important.

A. BONNET

65..........RUE ROYALE..........65

FAIT savoir à ses clients et au public, que pour cause de changement d'affaires il vendra tout son stock de BIJOUTERIE au-dessous du prix coûtant.

Les montures de diamants et les réparations de bijoux et de montres seront faites à prix réduit.

Il entend remercier ses clients en leur offrant à chacun un bargain.

13 mars—3 m.

LOUISIANA SAVINGS BANK

—AND—

Safe Deposit Company.

Au No 51 de la rue du Camp.

CAPITAL.............$500,000

E. C. PALMER, président.
JAS. JACKSON, vice-président.

—DIRECTEURS—

ED. CONERY,	FRED. WING,
J. H. KELLER,	W. S. THOMAS,
DAVID WALLACE,	JAS. JACKSON,

B. C. PALMER.

Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et au delà et paie un intérêt de six pour cent. Dépôts reçus tous les soirs de six à sept heures.

12 oct 75—1 an. JOHN WALTON, caissier.

GERMANIA INSURANCE COMPANY

BUREAUX No 124 DE LA RUE DE LA COMMUNE,

NILE-ORLÉANS,

INCORPORÉE EN 1866.

ASSURE CONTRE LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES,

H. ZUBERBIER, Président.
PH. W. DIELMAN, Vice-Présid
EMIL MAIER, Secrétaire.
H. KNOTZSCH, Inspecteur.

DIRECTEURS :

J. Armbruster	G. H. Braughn,	H. Cartius,
C. Del Bondio,	P. W. Dielmann,	L. Godchaux,
A. Gaiser,	L. Grunewald,	J. Hassinger,
G. Juergens,	J. Kohn,	J. F. Krantz,
G. L. L. Mayer,	H. Oertling,	Paul Lettellier,
H. Redwitz,	Frank Lewis,	H. Schulz,
R. F. Theurer,	Frank Vatter,	J. J. Weckerling
J. A. Webert,	H. Zuberbier,	F. M. Ziegler.

6juin—1 an

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans.

Au No. 3 de la rue Carondelet,

A côté de la banque Nationale de l'Union

Cette compagnie incorporée en 1857, assure contre les risques de mer, de rivières et d'incendie. Elle règle et paie promptement les pertes.

A. CHIAPELLA, président.
J. M. CRAWFORD, secrétaire.

—DIRECTEURS—

Victor Maignan,	A. R. Brousseau,
L. D. Sarpy,	A. Bonnecaze,
B. Saloy,	H. Labasse,
J. Bayle,	H. Gally,

A. Chiapella.

13fév76—1an

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION

No 156 rue du Canal.

OFFICIERS.

D. URQUHART, Président.
THOS. A. ADAMS, 1er Vice-Président.
THOS. A. CLARKE, 2nd "
CHAS. J. LEEDS, 3ème "
CHAS. KILSHAW, Trésorier.

DIRECTEURS.

Thos. A. Adams,	Geo. Jonas,
Thos A. Clarke,	J. G. Gaines,
C. J. Leeds,	C. Schneider,
S. Jamison,	Carl Kohn,
A. Moulton,	T. L. Bayne,
E. A. Palfrey,	D. Urquhart.

25mars 76—1an.

L'Union Française,

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siége de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président, EDGAR LA RUE

11 avril—1an

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains	$213,424
Pertes payées	74,741
Bénéfice net	68,438

A une élection qui a eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année courante :

P. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Girdner,
William Hart,	Emile Gauche,
Davis Jackson,	John H. Hanna,

F. J. Gasquet.

Et, le 5 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 10 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois : un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 25 pour cent sur les primes payées par les actionnaires—ce qui fait, avec la réfaction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payées en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Nile-Orléans, 12 mai 1876. 21mai—21 23,4,11,18 juin

Commercial Insurance Company of New-Orleans.

Au No 120 de la rue de la Commune.

DIXIEME ÉTAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Primes de l'année, expirée le 31 mars 1876.		
Feu	$53,203 07	
Mer	6,460 75	
Rivières	57,348 44	$117,032 26
Plus—Risques non expirés le 31 mars 1875		17,200 00 $134,232 26
Payé—		
Pertes par le feu	$22,011 38	
sur mer	37 67	
sur les rivières	57,031 46	$79,110 41
Réfaction (rebate)		15,188 09
Réassurances, taxes, moins loyer, dépenses casuelles, frais, profits et pertes, intérêts	28,378 03	$122,657 12
Réservé pour primes non expirées		11,575 13
ACTIF.		
Effets à recevoir	$223,638 33	
Mobilier	4,933 93	
Actions Harbour Boat	3,350 00	
Actions de banques et de compagnies d'assurances	7,637 22	
Bons de la ville	1 320 00	
En suspend	980 95	
Comptes à recouvrer	18,790 42	
En caisse	45,676 66	$306,626 50

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

L. H. OGLESBY, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé, sous serment, par devant moi ce 31 mars 1876.

EDWARD IVY, Notaire Public.

19 avril—1m

Union Française.

Rapport annuel des opérations de la Société du 1er décembre 1874 au 1er décembre 1875.

Inscription sur les registres des personnes sollicitant du travail.

Hommes.............289
Femmes.............58—soit 297

Sur lesquels le Bureau a placé tant en ville qu'à la campagne.

Hommes.............164
Femmes.............46—soit 210.

Divers malades se sont adressés à nous. Ils ont été visités par l'un des médecins de l'Union : Messieurs A. Landry, Hava, de Bausset, et de Villeneuve. Leurs soins, ainsi que les médicaments fournis par Mr. A. Jas, pharmacien l'ont été à titre gratuit. La société offre à ces messieurs ses sincères remerciements.

Le cours d'anglais a continué à marcher régulièrement 3 fois la semaine et a été suivi par une moyenne de 12 à 15 individus.

Recettes.

En caisse le 1 décembre 1874	$ 813 80	
Collections pendant l'année	1110 85	$1924 65
Dépenses.		
Bons de secours délivrés donnant droit à 203 logements et 406 repas	$ 122 35	
Secours en argent	44 90	
Aux inondés de France	50 00	
Cours d'anglais, (professeurs)	177 00	
Employé, location du bureau, Frais divers, annonces, imprimés	891 10	
	167 13	$1453
En caisse le 1er Décembre 1875		$ 472 17

J. B. MONDIEGT, Secrétaire

22déc—4t J.V.S.D.

VENTES A L'ENCAN

PAR PLACIDE J. SPEAR

Magnifique occasion d'acheter une encoignure de commerce, connue depuis longtemps. Vente péremptoire de la propriété de prix située à l'angle des rues Bienville et Bourgogne.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux, No 46 du Passage de la Bourse—SAMEDI, 27 mai, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane—sans aucune réserve quelconque—

Un certain terrain—avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Bourgogne, Dauphine et Douane. Le dit terrain a 28 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Bienville, sur 101 pieds 2 pouces de profondeur et la façade à la rue Bourgogne. La propriété forme l'angle des rues Bourgogne et Bienville. La bâtisse est occupée par le propriétaire actuel depuis plus de vingt-cinq ans, comme salon d'huîtres, restaurant et café.

Termes et conditions—La moitié comptant ; le reste à un an, en un billet portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, 8 pour cent l'an, de la date à parfait paiement, le cas échéant, de cinq pour cent (honoraires d'avocat), assurance, transfert de police et toutes les autres clauses habituelles.

L'acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 25mai—

Pour cause de départ.

Tombe de famille, neuve, au nouveau cimetière St-Louis, rue de l'Esplanade, près du Bayou St-Jean.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 de la rue Royale—SAMEDI 27 mai, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane,

Une tombe de famille, neuve, en briques, deux caveaux, marbre, banquettes cimentées. Elle est sur deux terrains désignés par les Nos 5 et 6, dans l'allée G, face à l'Avenue St Louis, (la grande allée), dans le second îlet du nouveau cimetière St-Louis, rue de l'Esplanade, près du Bayou St-Jean. La tombe est parfaitement neuve, on y a déposé les restes d'un enfant qui seront enlevés immédiatement après la vente.

Conditions—Comptant.

P. S.—La vente est péremptoire, pour cause de départ. 25mai—

PAR SELLE & MALOCHEE

Très grande et importante vente de propriétés foncières situées dans le Deuxième et le Troisième Districts de cette ville.

Conditions libérales et avantageuses. La moitié comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans.

PAR SELLE & MALOCHEE, Encanteurs, ARMAND SELLE, Encanteur—Bureau, No 50 de la rue Royale—SAMEDI 27 mai 1876, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, il sera vendu, à l'enchère publique—les propriétés ci-après décrites :

1o. DEUX TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Decatur, Hôpital, Gallatin et Quartier. Les dits terrains sont désignés par les lettres A et B ; ils ont, au pied américain, les dimensions suivantes : le terrain A., 26 pieds de face à la rue Decatur, 26 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Gallatin, sur 116 pieds 1 pouce 6 lignes de profondeur sur la ligne supérieure latérale et 119 pieds 5 pouces sur la ligne inférieure latérale ; le terrain B., 26 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Gallatin, 30 pieds 1 pouce sur la ligne qui le sépare du terrain A et 53 pieds 7 pouces 2 lignes sur l'autre ligne. Ensemble, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2.—Un certain terrain situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Condé, ou Chartres, Vieille Levée, Hôpital et Quartier. Le dit terrain est désigné par le No 20, et a 20 pieds 7 pouces 9 lignes de face à la rue du Quartier, sur 127 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3.—Sept terrains situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Beauregard, Serré, Français et Champs-Elysées. Les dits terrains sont désignés par les Nos 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26 sur un plan dressé par Pillié et De Pouilly, ingénieurs civils et daté du 23 mai 1865. Pour les dimensions, voir le plan.

4.—Quatre certains terrains situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet compris entre la nouvelle rue St-Bernard, les rues Roman et Aubry. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1, 2, 7, 8 de l'îlet No 44. Pour les dimensions, voir le plan.

5.—Quatre certains terrains situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet compris entre la nouvelle rue St Bernard, les rues Orély et Prieur. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, de l'îlet No 51. Pour les dimensions voir le plan.

6.—Un certain morceau de terre situé dans le troisième district de cette ville faisant partie de l'ancienne ferme St-Géme ; il sera vendu d'après le plan exposé à la Bourse des Encanteurs. Le dit morceau de terre est divisé en quatre morceaux qui font tous face au Bayou Gentilly et ont les dimensions qu'indique le dit plan. Ensemble, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—La moitié comptant ; le reste à un crédit d'un, deux et trois ans, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt, de la date à parfait paiement, et 5 p. c. en cas de non paiement à l'échéance. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur.

Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent, comptant, au moment de l'adjudication.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant A. J. Villeré, notaire public.

14mai—14, 21, 27

BLACKMAR & FINNEY.

174 CANAL ST.

OPPOSITE CHRIST CHURCH.

PIANOS, ORGANS & MUSIC

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Avis Mensuel—Mai 1876.

Sont invités à se présenter au Consulat, pour affaires qui les intéressent les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

A	Jeoffroy (Auguste)
Abadie (Pierre)	Gabbe alias Voisin (Eugène Benjamin)
Amair (Joseph)	Gabriel (Mme)
Arqué (Hipolite)	Gabriel (Joseph Théophile)
Aimée (Mme Vve)	L
Alphonse (Frédéric)	LeBlanc (Mr)
Ayassé (Séraphin)	Leveau (Henri)
B	Lisbonu (Mme)
Bayle (Nicolas)	Lamargue (Barthélemy)
Baudéau (Paul)	Lacroix (Adolphe)
Berthelot (Mr)	Laccbaxes (Sabin)
Blancou (Bertrand)	M
Bordenave (Paul)	Marrot (Jean Marie)
Baronnse (François)	Manger (Jean)
C	Marsau (Henri Bernard)
Cellerier (Célestin)	Molliecoene (Baptiste)
Capus (Henri)	Malho (Jean Pierre)
Colomban (Gatiaz)	Martin (Louis Philippe)
Chauze (A)	Martin (Jean)
Claude (Perrin)	Molione (Jean Alexandre)
Court (Maria) Vve Cazabon	Michel (Joseph)
Chevalier (Adolphe)	Meunier (Mme) née Aglaé Delhomme.
Cessac (Mme)	Marque (Jules)
Clément (François)	Mallet (F A)
D	Mercier (Charles)
Durac (Dr)	P
Dutilh (Auguste)	Péard (Vincent Stanislas)
Domergue (Ernest)	R
Depré (A)	Risbourg (Alexandre)
Danon (Marie) femme Dagries	Roche (Auguste)
F	Rougieux (Armand)
Fuentes (Mme Vve)	S
Floris (Etienne)	Smith César
Ferran (Justin)	Sanarens (Adrien Eugène)
Fournier (Hypolite)	Soulet (Jean)
Fairex (Mme Mathilde)	
Fourment (Jean)	
G	
Gressgegeat (Louis Joseph)	

La Chancellerie du Consulat, sise rue St Louis No 11 est ouverte tous les jours (le dimanche excepté) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

10 mai REYNAUD.

Société Française de Bienfaisance Mutuelle de Jefferson.

Janvier 12 1876.

A l'élection annuelle, tenue le 10 janvier 1876 les officiers suivants ont été élus pour servir pendant l'année courante :

Président, CHERI VERNEUIL,
Vice-président, PIERRE GENDRE,
Trésorier, PAUL DUFRECHON,
Secrétaire, JOSEPH NEGUELOUA,
Collecteur, JAS. BARRERE.

DIRECTEURS :

Comité de Finance.

J. P. Roneda, chairman ; Martin Desanthranx, Jean Dutrey.

Comité de Secours.

Jean Mailhes, chairman ; Bernard Tujague, Wm. Maylie, A. Combouzou, J. Pibiet, Julien Vesin.

Comité Arbitral.

A. Cambouzou, Louis Vignes, Jean Marie Abadie.

Maître de cérémonies, Bazile Dabat.
Grand Maréchal, Léon Redon,
Premier Assistant, Georges Lentz,
2nd " Joseph Laguens,
3me " H. Guerchoux (aux Abattoirs.

Docteur C. A. GAUDET, pour le haut de la ville depuis les Champs-Elysées jusqu'à la limite supérieure de la ville.

Pharmaciens,

1 J. G. Mattingly, encoignure Magasins et Napoléon Avenue.
2 J. Pfefferle, rue Tchoupitoulas No 1435.
3 Marx Levy, encoignure Magasins et Louisiana Avenue.
4 François Fecker, encoignure Tchoupitoulas et Sixième.
5 F. O. Greve, encoignure Jackson et Magasins.
6 Emile Sautor, encoignure Joséphine et Magasins.
7 J. B. Lavigne, encoignure Bassin et Poydras
P. Barthe, encoignure Dauphine et Ursulines.
9 A. P. Levesque, aux Casernes.

JOS. NEGUELOUA, Secrétaire.

13 janv—7f

RAPPORT ANNUEL

DE LA

Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Pour l'année expirée le 10 janvier 1876.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE.

Etat de la Société le 11 janvier 1876.

Membres actifs	134
" honoraires	10
Admissions, membres actifs	37
Expulsions, "	28
Décès, "	1

Etat actuel de la Société.

Membres actifs	142
" honoraires	10

Rapport du Comité de Secours.

Visites et secours à 40 membres.	
Secours en argent, hebdomadaires ou mensuels	$330 00
Honneurs funèbres et dépenses	135 00
Total	$465 00

Rapport du Secrétaire des Finances.

Du par des membres	$143 00

Rapport condensé du Trésorier.

En caisse le 10 janvier 1875		$ 2,075 83
Reçu de membres, pour quotités, assessements et amendes		1,933 25
Reçu d'autres sources		132 16
Total		$ 4,141 24
Dépenses par comité de secours	465 00	
Dépenses pour divers	804 94	$ 1,269 94
En caisse ce jour		$ 2,871 30

Actif de la Société.

En caisse	$ 2,871 30
Effets à recevoir	399 93
Propriété foncière	710 00
Meubles et autres effets mobiliers	1,034 75
Total	$ 5,015 98

Passif—Aucun.

Election pour l'année 1876.

Président, Hon. Juge A. L. TISSOT.
Vice-Président, Dr EMILE DOUMEING.
Secrétaire, FRANK LEEFE.
Secrétaire des Finances, ELIE LAMBERT.
Trésorier, GEO. E. FORSTALL.
Grand Marshal, A. N. HÉBERT.
Médecin, Dr EMILE DOUMEING.
Pharmaciens—P. BARTHE.
VALSIN VIGNAUD.
L. H. VON GOHREN.
A. J. BERET.

16janv—1f

VENTES A L'ENCAN

PAR M. W. NEWMAN.

312 caisses bottes, souliers et brodequins.

PAR M. W. NEWMAN, encanteur—VENDREDI 26 mai, il sera vendu, à 11 heures du matin, à son magasin, No 64 de la rue de la Douane, entre les rues Chartres et Vieille Levée.

312 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, formant un bel assortiment de chaussures d'hommes, de femmes et d'enfants.

Ces articles conviennent au commerce de la ville et à celui de la campagne.

Conditions—à la vente. 25mai—

PAR S. GUINAULT.

Propriété rue St-Philippe.

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureaux Passage de la Bourse—SAMEDI 27 mai 1876, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale.

Un lot de terre mesurant 25 pieds, 3 pouces, 2 lignes de face à la rue St-Philippe, sur 60 pieds de profondeur, entre les rues Prieur et Johnson ; ensemble, une maison de deux chambres, galerie et deux grands cabinets, cuisine de chambre à domestique, citerne, latrines, etc.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et le reste payable à un crédit d'un an, en billet portant 8 pour cent d'intérêts de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant A. J. Villeré, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes d'Etat de 1876 et celles de ville de 1876 en sus du prix de vente.

L'acheteur se soumettra aux clauses pénales d'usage. 24 mai—

Bonne maison double ayant deux corridors, rue Robertson.

PAR S. GUINAULT, encanteur — Bureau, Passage de la Bourse et Bienville. SAMEDI, 27 mai 1876, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 28 pieds de face à la rue Robertson, ou St Jean Baptiste, sur 85 pieds de profondeur, entre les rues Union et Français ; ensemble une maison de quatre chambres. [illegible] ayant chacune une entrée et une cave [illegible] Voir le plan à la Bourse.

Conditions, moitié comptant et le reste payable à un crédit d'un an, en billet portant 8 pour cent d'intérêts de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant Th. Buisson Notaire Public aux frais de l'acquéreur et compris les taxes de ville de 1877 et d'Etat de 1876 en sus du prix d'adjudication.

L'acheteur se soumettra aux clauses pénales d'usage. 21mai

Vente positive d'une propriété rue Rocheblave.

PAR S. GUINAULT, encanteur — Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville. SAMEDI, 27 mai 1876, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 31 pieds sept pouces de face à la rue Rocheblave, sur une profondeur moyenne de 81 pieds 4 pouces 7 lignes entre le Chemin du Bayou et la rue Commun ; ensemble une maison de deux chambres, cuisine double, 1 appartement, citerne, latrines, etc. Voir le plan à la Bourse.

Conditions. — Moitié comptant et la balance en un crédit d'un an, en billet portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes de ville pour l'année 1877 et celles d'Etat pour 1876—en sus du prix d'adjudication. 21 mai

Vente positive pour effectuer un partage de la propriété des héritiers de la succession Victor Barousse.

PAR S. GUINAULT, encanteur — Bureau, Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 27 mai 1876, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue St-Pierre, entre les rues Royale et Bourbon, sur 120 pieds de profondeur ; ensemble une maison en briques à étage portant le No [illegible], contenant un salon double à portes coulissantes et un corridor, chambres, galerie, etc. [illegible] Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de 1 et 2 ans en billets par coupons portant 8 pour cent d'intérêt de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes de ville de 1877 et d'Etat de 1876 en sus du prix d'adjudication. L'acheteur se soumettra aux clauses pénales d'usage. 21mai—

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nile-Orléans.

RAPPORT ANNUEL—1875.

Le Conseil d'administration arrivé au terme de la mission qui lui a été confiée, a l'honneur de présenter aux sociétaires, le résumé de ses travaux pour l'année qui vient de s'écouler (novembre 1875.)

COMITÉ DE FINANCES.

Rapport du Trésorier.

La balance en caisse au 28 novembre 1874 était de [illegible]

Reçu depuis cette époque pour quotités et admissions [illegible]

Total des recettes [illegible]

A déduire pour les dépenses pendant la même année [illegible] : Assurance, de l'Asile et de son contenu, Waterworks, Taxes de drainage, Gardien de l'Asile, Médecins, Pharmaciens, Commission du collecteur, Salaire du secrétaire, Secours en argent, Honoraires, Loyers, Fournitures, Réparations à l'Asile, tombeaux, Gaz et charbon, Inhumations, Funérailles [illegible]

Balance en caisse le 28 novembre 1875.

Caisse de Bienfaisance :

[illegible]

Actif net [illegible]

EFFECTIF DE LA SOCIÉTÉ.

Rapport du Comité d'Admission.

Le 28 novembre 1874 la société se composait de [illegible] membres. Admis depuis cette époque [illegible]. Sur lesquels il faut déduire : Membres honoraires, Démissionnaires, Rapatrié en France aux frais de la Société, Expulsés, Décédés à l'Asile, Décédés à domicile, Rayés aux assemblées générales. Effectif actuel. Classés ainsi qu'il suit : Sociétaires exempts de quotités, Membres honoraires, Pensionnaires à l'Asile, Sociétaires suspendus, Fils de Sociétaires, Veuves de Sociétaires, Membres actifs [illegible] total égal 1049 membres.

Comité de secours.

Le Comité a délivré pendant l'année de bons de secours représentant la somme de [illegible]

Service médical.

Le rapport du Dr Touatre, chargé du service médical de l'Asile, constate qu'il a soigné 211 malades qui y ont séjourné 2610 journées.

Pour le 2nd District, le Dr H. D'Aquin a donné ses soins à 555 malades qui ont nécessité [illegible] visites.

Le Dr A. W. de Roaldès, chargé du 1er et 4ème districts, a soigné 227 malades et a fait [illegible] visites.

Le service du 3ème District, qui est confié aux soins du Dr A. de Roaldès père, a soigné [illegible] malades qui ont nécessité 619 visites.

Le service administratif pour l'année 1876 se compose ainsi qu'il suit, d'après le procès verbal d'élection du 28 Novembre.

MM. J. Schweitzer, président, rue Bourbon.
M. Mauzé, vice-président, [illegible]

Le 89.
N. Bouvier, trésorier, rue Ste Anne [illegible]
J. P. Carrère, rue Poland [illegible]
L. Monanj, rue de Maine [illegible]
J. Rivard, rue Bourgogne [illegible]
J. Sondain, rue d'Orléans 211 [illegible]
J. Leblanc, rue Vieille Levée 2[illegible]
A. Mailhes, rue Poydras [illegible]
J. P. Dutrey, Marché Dryades [illegible]
G. Villeneuve, rue Orléans, coin Villeré.
C. Gouzy, rue des Français 183

Formant le Comité de Secours.

L'attention des Sociétaires est appelée sur les nouvelles limites adoptées pour les soins médicaux à domicile :

Pour la partie supérieure de la ville : De la rue Jackson jusqu'à la rue d'Orléans (les deux côtés) jusqu'à la rue Broad.

Pour la partie inférieure : A partir de la rue d'Orléans jusqu'à la rue Pologne. Dans le 2ème District jusqu'à la Station des chars de la rue du Maine. 3ème District, sur la rue des Français jusqu'au Canal Marigny.

Le Conseil, en terminant ce rapport, informe les Sociétaires des nominations qu'il a faites pour cette année.

Secrétaire—L. SIMON, Encoignure Chartres et Toulouse. [illegible] Rouyer ou 75 rue Ste Anne.

Collecteur—P. F. CHABERT, 514 rue de Chartres.

Gardien de l'Asile—J. P. DUBARRY,

Médecins—Pour l'Asile, Dr J. TOUATRE.

Pour la partie supérieure de la ville—Dr. A. W. de ROALDÈS, résidence, 415 Decatur. [illegible] coin Magasins et Natchez.

Pour la partie inférieure de la ville—Dr H. D'AQUIN, 18 rue des Remparts.

Les Pharmaciens sont les mêmes que pour l'année dernière.

Par ordre du Président, J. SCHWEITZER.

Le Secrétaire L. SIMON.

Nouvelle-Orléans, 23 décembre 1875.

24

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No [illegible]

Liste des Lettres étrangères restant au Bureau de la Poste, le 21 mai 1876.

OUVERT, LE DIMANCHE DE 10 HEURES DU MATIN à midi jusqu'à nouvel ordre.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

Anglada Laime	Hamot Cesar
Armentero Gregorio	Hourcastagné Jean [Pierre
Almeyda Ramon [Leon	Junquet Edouard
Bija Vincenzo	Molnou Jean
Brabi Paul	Papodapulo Apostoid
Busnilick Giuseppe	Poney Janvier
Capdevielle Jean	Perle Dennes & Co
Danove Lorenzo	Pomarede Edouard
Del Toro José	Popovich Marco pour [Pedro Pusich
Diederich Alphonse	Puh Stefano
Durando Angelo	Scalameza Pietro
Eouec Joseph	Segui Gabriel
Fernandez Victoriano	Simon Eugene
Ferregna Gugliermo	Suzerra Bernardo
Grant F H	Tiblier O
Giordono Pietro	Tournier Monsieur
Ghisalberti Gio Batta	
Giovannidi Xenophon	

LISTE DES DAMES

Basile Anna Mrs	Saint Martin Voeline [Miss
Palmisano Rosa	
Del Socoro Maria Mme	Rolle Mme
Valès Faures Mme	

JOHN M. G. PARKER, Maître de Poste.